

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS J'ESPÈRE ET J'AIME.

VIE DE REVEREND MESSIRE GEORGE HILAIRE BESSERER.

"Mortuus est plenus dierum...
"Et dies pleni inventur in eo."
"Il est mort plein de jours..."
"Et tous ses jours furent bien employés."

Gen. XXV, 8... ps. LXXII, 10.
Peu de vies offrent à la fois un cadre aussi vaste et aussi bien rempli que celle dont nous entretenons de vous dessiner imparfaitement dans la trilogie. C'est la grande œuvre passée dans le sein du Seigneur et fondée par les sueurs d'un travail assidu. C'est la course consommée de l'Apôtre, vigoureusement soutenue jusqu'au bout de la carrière et dont la récompense est l'éternelle couronne de justice. Nous demandons, pour en parler dignement, un talent meilleur, plus de données, plus d'espace et de temps.

M. G. H. Besserer naquit au Château-Richer, le 10 janvier 1790, enfant de Théodore Besserer et de Marie-Anne Giroux. Son père, d'origine allemande, était un excellent médecin qui avait acquis beaucoup d'habileté et d'expérience, mais qui aimait à rappeler les soins qu'il en avait reçus. "Je lui dois la vie doublement, disait-il; car il me l'a donnée, et bien souvent ensuite, lorsqu'elle m'allait quitter, il a su la renouer en moi."

M. Besserer était encore jeune, quand sa famille vint se fixer à Québec. Il fréquenta les écoles de la ville où il eut bientôt établi sa supériorité. Mgr. Plessis, connaisseur attentif, ne tarda pas à le distinguer, et eût dès lors pour lui le plus vif intérêt.

L'intelligent écolier entra au Séminaire. Par malheur, les forces lui furent défaut dès le début. Il avait à peine suivi les classes pendant quelques mois que déjà il était épuisé. Mgr. Plessis, espérant que le bon air et les bons soins lui apporteraient vigueur, le confia à feu M. Antoine Bédard, dévoué curé de Chambouray, comme un précieux dépôt à un ami intime. Mais les années s'écoulaient dans la salubre retraite, et la santé ne revint pas.

Trop courageux pour laisser se dissiper inutilement ses plus beaux jours, le jeune homme voulut regagner le collège. Son énergie lui tint lieu de tout. A la vue de ses anciens compagnons qui achevaient leur cours, il sentit une ardente émulation. Il se mit à l'œuvre. En cinq années, il termina ses études, et, deux ans plus tard, le 16 octobre 1813, il fut fait prêtre. Il avait dû s'imposer, à raison de la faiblesse qu'il était resté, un régime qui n'est presque pas croyable. Ce fut une providence, s'il échappa à la terrible maladie qui en fut la suite.

M. Besserer fut d'abord nommé vicaire aux Cèdres. Le curé, fort avancé en âge et infirme, ne pouvait l'aider que de ses conseils. La charge de cette paroisse considérable qui avait plusieurs dessertes, retomba toute sur lui. Durant des semaines entières, il n'eût de repos que celui auquel il cédait forcément sur la route. Il n'y put résister, et fut bien vite obligé d'échanger ce premier poste pour un vicariat moins pénible.

L'endant son séjour aux Cèdres, il fut l'aumônier d'une compagnie de volontaires qui avaient servi en 1812. Plusieurs s'étaient attachés à lui tellement qu'ils revinrent de très loin pour le voir de nouveau. La bonté de son cœur et son caractère aimable lui ramenaient toujours ceux qui l'avaient une fois approché.

Après un second vicariat, M. Besserer fut proposé à la cure de Ste. Thérèse de Blainville, puis à celles de Lalavie et de Lamoraie jusqu'en 1820. Il fut curé de St. Joachim pendant vingt ans, de 1828 à 1848. Ses dix sept dernières années, de 1848 à 1865, se sont passées à la Ste. Famille.

Sans nous occuper davantage de l'ordre des dates, nous allons le suivre plutôt à la trace de ses vertus et des fruits qu'elles produisirent. Attendu que sa vie s'est à peu près toute consumée dans le ministère, il est important de savoir avec quelle perfection il s'en acquitta.

Sans flatter personne, il se faisait de ses paroissiens autant d'amis. Sa justice, son désintéressement, son affabilité, qui ne souffrait point d'acceptation, étaient des qualités plus que suffisantes pour se les gagner. Ceux qu'il quittait conservaient de lui un doux souvenir. Récemment, étant allé prêter son concours à M. le curé de St. Joachim, on s'aperçut, aux émoctions qu'il révéla, combien, après dix-sept ans d'absence, était demeuré vivace l'affection qu'on lui gardait. Mais quand nous n'aurions pas d'autres preuves, l'empressement que l'on a mis à le servir et à le soulager pendant sa maladie, l'anxiété avec laquelle on s'enquerrait de son état, l'explosion de sanglots qui éclata, parmi les nombreux assistants, à son

dernier soupir, le deuil général répandu dans sa paroisse montrent assez qu'il était cher à tous.

Le zèle qui l'anima fut vraiment apostolique. Lorsqu'il s'agissait de ses saintes fonctions, rien ne le faisait reculer. Il ne connaissait aucun de ces tempéraments propres à diminuer ou à rendre plus facile l'ouvrage dont il était chargé. Il aurait été des journées entières au confessionnal sans songer à prendre quelque délassement ou quelque nourriture. Il fallait plaider avec lui pour obtenir de partager son fardeau. C'est dans la visite éreintée des malades qu'il a contracté le rhumatisme auquel il vient de succomber, après en avoir trente ans supporté les douleurs.

Il avait beaucoup de respect pour la parole sainte et s'efforçait de la bien préparer. Il avait dans la prédication un succès peu commun. Le juge Lafontaine, qui l'entendit dans une occasion solennelle, assura qu'il n'avait pas encore assisté à un sermon aussi empreint d'une véritable éloquence chrétienne. Dominé par une foi vive, enflammé du feu de la charité, il avait des inspirations sublimes qui entraînaient l'auditoire. Combien n'oublieraient pas les tortes et salutaires impressions qu'ils ont éprouvées en l'écoutant!

Sa science est trop renommée pour qu'il soit nécessaire d'en entretenir le lecteur. L'étude fut son principal aliment. On l'arrachait à ses livres pour l'amener aux repas. L'aube du jour la plusieurs fois surpris lisant encore, et il ne cessait pas avant minuit. Sa bibliothèque est l'une des bibliothèques privées les plus complètes du pays. Ajoutons que, parmi ses deux mille volumes, il n'en est pas grèciens qu'il n'ait enrichis de quelques notes précieuses. Il n'avait rien négligé pour étendre le cercle de ses connaissances. Directeur éclairé, conseiller sûr, savant théologien, il était la ressource de ses confrères dans les difficultés. Il était l'âme de leurs conférences où il déployait une admirable érudition. Ce n'est point sans motifs qu'un titre éminent lui a décerné le glorieux titre de "lumière du clergé." Ceux qui l'ont eu pour professeur (il a enseigné deux ans la philosophie à Nicolet, en 1811 et en 1812; huit années, la théologie au Séminaire de Québec, de 1820 à 1828) l'appréciaient hautement et avaient pour lui la plus grande estime.

Infiniment au-dessus de sa science s'élevèrent ses vertus. Il en avait posé les bases solides dans une profonde humilité. Il se pensait indigne de toute distinction. A la mort de M. Descoignes, l'Evêque voulut le nommer à la cure de la Baie St. Paul et lui confier la charge de grand-vicaire; mais rien ne put vaincre sa résistance. Fait archiprêtre en 1849, il subit plus qu'il n'accepta cet honneur. Les humbles sentiments qu'il avait de lui-même se trahissaient de toute manière. Lui échappait-il par distraction quelque mot à sa louange, il s'en reprenait aussitôt sans vergogne et très-vertement. Il se fatiguait longtemps d'avance des petites réjouissances que l'on devait organiser pour sa fête. Etait-il invité dans quelque une de ses anciennes paroisses, il préférait s'excuser que de s'exposer à des démonstrations trop amicales. Les confrères qui étaient venus le féliciter à l'occasion du cinquantième anniversaire de son entrée dans le sacerdoce eurent dans son discours de remerciement un exemple de la candeur avec laquelle il exprimait le mépris injuste qu'il avait conçu pour sa personne.

Une parfaite égalité d'âme, cachée de sa sainteté, régnait en lui. Deux frères de service, dont il avait fait plutôt ses frères, vécurent trente ans avec lui sans avoir un mot de reproche. C'était l'un des charmes de sa société. Sa bienveillance s'étendait également à ceux même qui lui avaient causé le plus de peine. Une seule chose excitait sa bile; c'était le péché; il n'entraînait en colère que contre les désordres. Cet extrême horreur qu'il avait pour le mal sembla l'en avoir éloigné pour toujours. Quelqu'un qui, plus que bien d'autres, était capable d'en juger me disait: "Ce saint prêtre porte en lui toutes les marques d'un heureux chrétien qui aurait conservé intacte la précieuse innocence de son baptême."

Il n'en pratiqua pas moins de rudes mortifications. On peut affirmer qu'il est mort martyr de la pénitence. Jusqu'au carême, la sauté s'était assez soutenue; mais le jeune homme auquel il se livra sans ménagement pour son âge et ses infirmités finit par l'abatire. Il ne faisait rigoureusement qu'un repas par jour. A toutes les représentations, il répondait avec humilité que, "désormais inutile dans le monde, il n'avait plus qu'à travailler contre lui-même."

Bientôt les attaques de son rhumatisme devinrent plus violentes. Il affaiblissait et changeait à vue d'œil. Toutefois son courage qui n'en recevait aucune atteinte le trompa sur la gravité de la maladie. Il

avait peine à marcher et officiait encore le Dimanche. Le jour de l'Ascension, il voulut dire sa messe, quelque effort que l'on tenta pour l'en empêcher. Ce devait être sa dernière. De retour, il prit le lit et ne s'en releva plus. Sa résignation et sa patience ne se démentirent pas un instant durant ses longues souffrances qu'il taisait pour ne les avouer qu'à Dieu seul. Fortifié des sacrements de l'Eglise, il disait avec un angélique sourire: "Que Dieu m'appelle à présent si c'est sa volonté; je lui en serai reconnaissant. La terre n'a rien qui me retienne." Mais son sacrifice ne datait pas de là. Jamais homme ne fut plus détaché des faux biens, plus indifférent à la fortune ou à la pauvreté, aux gains ou aux pertes, aux plaisirs ou aux afflictions, aux incommodités ou aux avantages et aisances que d'autres recherchent avec tant d'empressement.

Ce fut le neuf juin, c'est-à-dire le vendredi, comme il l'avait toujours demandé, à une heure trois quarts, qu'il remit tranquillement son âme entre les mains de Dieu. Ses restes mortels ont eu les honneurs qui leur étaient dus. MM. les Grands-Vicaires Cazeau et Taschereau se partagèrent les fonctions de la triste cérémonie. Un grand nombre d'amis affligés, et de citoyens de toutes les paroisses environnantes, surtout de St. Joachim, encombrèrent la nef et le chœur. M. le Grand-Vicaire Cazeau prononça sur la tombe des paroles d'éloge et de regret. Il rendit à sa mémoire un juste hommage.

Pour nous maintenant, sur ce saint modèle sachons nous former, et notre mort, ainsi que la sienne, sera le couronnement d'un beau jour. Dans l'exercice de la vertu sa vie s'écoula heureuse et paisible; comme un fleuve bien faisant, il répandit sur son passage la fécondité et la vie. Il s'est jeté dans l'océan de Dieu pour s'y confondre avec lui dans un éternel amour. Qu'il se repose dans la joie du Seigneur! — (Communiqué.)

Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec.

La dix-septième assemblée des membres fondateurs de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec a été tenu, conformément à la loi, lundi le 19 juin courant.

Germain Roberge, écuyer, est appelé à la chaire et Samuel Benoit, écuyer, est prié d'agir comme secrétaire.

Le Président explique le but de l'assemblée, et le rapport suivant est ensuite lu par le Président de l'Institution.

Dix-septième rapport annuel des Directeurs de la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec, aux fondateurs de cette Institution.

Messieurs, C'est toujours pour nous un grand plaisir de vous rencontrer en assemblée générale annuelle, pour vous faire part des affaires et des diverses transactions de la Caisse pendant les douze mois écoulés, qui complètent notre dix-septième année d'existence.

Comme par le passé; nous avons un beau bilan à vous présenter, bilan qui dépasse de beaucoup nos prévisions, vu le malaise et la forte pression qui ont pesé et qui pèsent encore sur toutes les institutions financières du pays.

Nous avons ouvert 697 nouveaux comptes; 378 ont été clos, laissant 3248 comptes ouverts. Un million quarante sept mille huit cent vingt-six piastres et 48 centimes ont été déposés et un million trente et un mille deux cent soixante et dix-neuf piastres et 95 centimes ont été retirés, donnant une balance de \$16,546.53 qui, ajoutée à celle de l'an dernier, donne \$731,891.69 placés au crédit des déposants.

Déduction faite de la somme de \$34,074.75 en intérêts payés aux déposants, et toutes dépenses réglées, nous ajoutons \$8,000.00 au fonds de réserve qui est maintenant de \$56,000.00.

Ci-joint se trouve le bilan plus détaillé des transactions de la Caisse, préparé par le Secrétaire-Trésorier, audité et trouvé correct par MM. Charles Gouin et Louis Lessard, auditeurs.

Nous recommandons qu'une somme de \$600.00 soit votée cette année aux diverses institutions charitables de Québec, à être distribuée de la manière suivante:

- A la Société de St. Vincent de Paul.....\$140.
 - Aux bonnes Sœurs de la Charité. 140.
 - A l'asile du bon Pasteur..... 140.
 - A l'asile de Ste. Brigitte..... 100.
 - A l'asile de St. Joseph..... 80.
- En terminant, nous aimons à mentionner que, comme les années précédentes, nous n'avons qu'à nous louer de l'habileté et de la grande surveillance avec lesquelles les affaires de la Caisse ont été gérées par le Secrétaire-Trésorier, François Vézina, écuyer, par le Secrétaire-Trésorier, Samuel Benoit, écuyer, et par son assistant, M. Napoléon Matte.
- Le tout humblement soumis,
OL. ROBITAILE,
Président.
- Québec, juin 1865.

Etat des opérations de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec, pour l'année expirée le 31 mai 1865.

RECETTES.	
Balance en Banque le 1er juin 1864.	\$ 48,035.73
Dépôts.....	1,047,826.48
Placements.....	296,213.05
Intérêts.....	52,414.78
Loyers.....	1,430.81
	1,397,865.12
	\$1,445,920.85

DÉBOURSE.	
Remis aux déposants.....	1,031,279.95
Placements.....	313,575.22
Intérêts.....	34,024.75
Dépenses courantes.....	5,138.53
Réparations à la bâtisse, paiements de cotisations, assurances etc	1,282.29
Amortissement.....	30.00
	1,385,330.74
	\$1,445,920.85

PASSIF.	
Dû aux déposants.....	\$ 731,891.69
Fonds de Réserves.....	56,000.00
Dépôts de Circulation.....	10,000.00
Balance au crédit du compte d'intérêt.....	505.02
	\$798,396.71

ACTIF.	
Effets de la Province et de corps publics incorporés.....	653,353.01
Placements sur propriétés immobilières, celle de l'institution comprises.....	38,066.13
Placements sur diverses garanties collatérales.....	32,141.80
Intérêt accru et non reçu.....	14,041.43
Amortissement.....	204.23
Argent en Banque.....	60,590.11
	\$798,396.71

SAML. BENOIT, Secrétaire-Trésorier.

Nous les soussignés, auditeurs de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec, avons examiné avec beaucoup de soin les livres et états des affaires de cette institution pour l'année expirée le 31 de mai dernier, et certifiés les avoir trouvés très corrects dans tous leurs détails. Nous certifions de plus que les effets et autres valeurs, vérifiés par nous et formant l'actif, sont entièrement corrects dans les livres de l'Institution.

Québec, 10 juin 1865.
LOUIS LESSARD, CHS. GOUIN, Auditeurs.

Sur motion de Abraham Hamel, écuyer, secondé par M. Jean Vézina, il est résolu:

Que les rapports et états venant de nous être communiqués, soient adoptés et publiés, et que les remerciements des fondateurs soient offerts à Messieurs le Président et Caissier-Gérant ainsi qu'à Messieurs les Directeurs de la Caisse d'Economie N. D. pour la sagesse qu'ils ont montrée dans la gestion des affaires de l'Institution.

Sur motion de F. O. Boisvert, écuyer, secondé par M. Simon Roy, il est résolu:

Que les remerciements de cette assemblée soient offerts à Messieurs le Président et Caissier-Trésorier, Samuel Benoit, écuyer, ainsi qu'aux autres officiers de l'Institution, pour la manière honorable avec laquelle ils ont rempli respectivement les devoirs de leurs charges pendant l'année.

Sur motion de M. D. Pamplon, secondé par M. M. Poitras, il est résolu:

Que Messieurs S. Roy et J. Vézina soient nommés scrutateurs et que M. J. B. Dugal soit prié d'agir comme secrétaire dans le dépouillement du scrutin à l'élection de deux directeurs en remplacement de ceux qui sortent de charge cette année.

Après le dépouillement du scrutin, Messieurs Simard et Brousseau sont déclarés élus.

Proposé par M. A. Pellolet, secondé par M. M. Moisan, et résolu:

Que les remerciements de cette assemblée soient présentés à MM. les scrutateurs et à M. le secrétaire pour la manière habile avec laquelle ils se sont acquittés de leur charge.

La chaire étant laissée par le Président, F. O. Boisvert, écuyer, est prié de l'y remplacer.

M. J. Corbin propose, secondé par M. Jos. Dubuc, et il est résolu:

Que les remerciements de cette assemblée soient offerts à Germain Roberge, écuyer, pour avoir rempli les devoirs de Président.

G. ROBERGE, Président.
SAML. BENOIT, Secrétaire.

Québec, 10 Juin 1865.
A sa réunion des Directeurs tenue le 20 du courant, les officiers suivants ont été élus:

Président: Ol. Robitaille, éc., M. D. Vice-Présidents: G. H. Simard, éc., et A. B. Sirois, éc.
Président Honoraire: Sa Grandeur l'Evêque de Tioa.
Vice-Présidents Honoraires.— L'hon. Sir E. P. Taché et Chs. Langlois, éc.
COMPTES DES PLACEMENTS.
Dr. O. Robitaille, Président,
F. Vézina, éc., Caissier-Gérant,
Hon. I. Thibaudan,

G. H. Simard, éc.,
E. Chénic, éc.,
S. Benoit, éc.

SAML. BENOIT, Secrétaire.
Québec, 20 Juin 1865.

Mexique.

Nous empruntons au *Courrier des Etats-Unis* la traduction des extraits suivants sur un acteletto au Mexique, et publiée dans le *Herald* de New-York:

Mexico, 26 mai.
Vous aurez déjà appris la défaite de Nègrete par les Franco-Mexicains. Les zouaves français, avec leur irrésistible vigueur, leur impétueux élan et leurs sabres-bayonnettes, n'ont fait qu'une bouchée de ces cohortes mexicaines, qui n'ont guère le cœur de se mesurer avec eux. Les zouaves engagés dans l'affaire, au nombre de onze cents, n'ont quitté Vera Cruz qu'il y a quelques semaines, à un moment où la saison des pluies ayant commencé, on regardait comme impossible d'entreprendre une campagne; mais rien n'arrête le maréchal Bazaine....

La saison des bals est passée. Durant l'hiver, l'impératrice a donné plusieurs splendides réceptions auxquelles a assisté l'élite de la société de la capitale. S. M. reçoit dans les spacieux salons du palais qui donne sur la place, en face de la grande cathédrale. Les appartements sont richement décorés et illuminés, et la salle du trône est ouverte. On y remarque les portraits de l'empereur et de l'impératrice, de Napoléon III, d'Eugénie et de Washington. L'orchestre est composé d'Autrichiens, qui s'en tiennent à merveille. L'impératrice entre dans la salle de bal accompagnée de ses dames d'honneur, et passe devant les dames qui l'attendent, saluant les unes, causant avec les autres, seigneurisant les autres, et se montrant particulièrement. Puis le bal commence. Les dames sont vêtues à la dernière mode de Paris, et couvertes de bijoux. Les officiers sont généralement en noir, sauf les officiers français, belges ou autrichiens, dont les uniformes, tranchant sur les robes blanches des Mexicaines, produisent un merveilleux effet.

L'impératrice Charlotte est âgée d'environ vingt-trois ans, grande, bien faite et gracieuse. Elle est toujours mise admirablement. L'empereur, très simple, cause familièrement avec tout le monde. Il parle six langues couramment, et son affabilité lui attire les cœurs de tous ceux auxquels il parle. Il est grand, âgé de trente-six ans, a la véritable physionomie d'un empereur, et quand il le veut, le geste et le ton du commandement. Le souper est toujours magnifiquement servi, et les délicatesses de la cuisine française sont épuisées pour lui. Tout y est d'un goût raffiné.

Je reviens à l'impératrice Charlotte, qui est décidément et indiscutablement d'une grande beauté. Joignez à de grands yeux et à un front développé un teint admirable et un charme souriant de bon air, cependant, sa physionomie prend un air de hauteur qui peut parfaitement convenir à l'impératrice, mais qui altère le caractère de douceur généralement empreint sur son beau visage. Tout en elle indique le talent, l'intelligence et la fermeté. Cousine de la reine Victoria, fille du roi des Belges, petite-fille du roi Louis-Philippe, le meilleur sang d'Europe coule dans ses veines. Elevée à la cour d'Angleterre, elle a acquis de bonne heure la grâce, la dignité et le sang-froid. Par ces raisons, l'impératrice désire réunir autant que possible tous les éléments discordants de l'empire, les fonder ensemble, et ainsi faire oublier les désagréments de l'occupation militaire. Du reste, une invitation est regardée comme une marque particulière de faveur.

L'Empereur est admirablement disposé pour les Américains: "Que les Etats-Unis me reconnaissent, a-t-il dit il y a peu de temps, et je leur ouvrirai un marché pour des millions de produits de l'industrie du Nord. Devenir mes ennemis et renverser mon gouvernement ne serait que vouer de nouveau le Mexique à son ancien état d'anarchie et de désordre. Les Etats-Unis doivent désirer que le Mexique soit pour eux un voisin précieux et productif, et non un pays arriéré, inutile à lui-même et au reste du monde."

On est d'opinion ici que le gouvernement de Washington n'interviendra pas dans les affaires du Mexique, et découragea toutes les tentatives de filibustérisme. Les hommes intelligents, Mexicains ou étrangers, ne peuvent penser que le gouvernement américain fasse de l'hostilité, en le basant sur la doctrine mystérieuse d'un Président mort et enterré depuis si longtemps. En somme, il est temps de reconnaître ce gouvernement de facto, que tout le monde a reconnu excepté les Etats-Unis. Hors de là, tout n'est que passion et verbiage.

L'entreprise américaine se développe au Mexique dans diverses branches. Maximilien favorise spécialement les demandes des Américains pour tout ce qui est affaires. Un subside libéral a été accordé à la ligne nouvelle entre New-York et Vera-Cruz, aussi bien qu'à celle de Ben Holliday, le long de la côte du Pacifique jusqu'à San Francisco. Une autre compagnie américaine a reçu le privilège exclusif de construire les chemins de fer urbains à Mexico, avec la faculté d'introduire en franchise le matériel nécessaire et de fixer ses prix. Ce sera une magnifique affaire, dans une ville où personne ne marche. M. Worrall, de New-York, se propose de construire un chemin de fer entre Queretaro et Guanajuato, un

espace de quarante lieues, et il va obtenir son privilège. La route traversera Colavo, Salamanca et le cœur des districts miniers les plus riches. Les Américains importent des machines; un autre a le privilège de l'exploitation du pétrole; un autre frappe la monnaie; un autre construit un hôtel sur le plan de New-York, etc., etc. Tout ce que les Américains demandent, c'est un marché duquel ils ne soient pas exclus, et l'empereur est déterminé à leur donner.

Il y a en ce moment au Mexique 40,000 soldats européens, tout au plus: vingt-huit mille Français, huit mille Autrichiens et quatre mille Belges. Parmi les Français, je compte les Egyptiens et les turcs. Je ne puis dire si nos régiments noirs des Etats Unis supporteraient la comparaison avec ceux-ci, mais les Africains de l'armée française sont certainement formidables. Il y en a qui sont couler de jais, à ce point que le charbon marquerait en blanc sur leur peau; mais ils sont grands, bien faits, et d'une apparence athlétique. Leur costume ressemble à celui des zouaves. Ils sont armés du fusil et du sabre bayonnette, et grâce à leur tempérament, qui défie la fièvre jaune et le vomito, ou les utilise dans les garnisons des terres chaudes, tandis que les zouaves sont venus autant que possible dans les hautes terres.

Certes, ces zouaves ont l'aspect beaucoup plus militaire et beaucoup plus frappant que les Allemands. Ce sont les plus magnifiques soldats que j'aie jamais vus, à tous les égards. Rien ne peut vous donner une idée de la splendide condition des hommes, de leurs allures mâles, de leur démarche martiale; tout cela est indescriptible; joignez à cela une incomparable agilité, au point que leurs pieds semblent à peine toucher la terre, cette physionomie ouverte et ces visages bronzés, cet air ensemble de résolution, l'esprit de corps, l'ensemble en un mot le plus merveilleux, et vous serez obligé de convenir que les zouaves et les officiers sont la perfection et le modèle du vrai soldat. Aussi je ne m'étonne pas que McClellan, dans son rapport sur la guerre de Crimée, appelle les zouaves les plus belles troupes du monde, celle qu'il aurait le plus d'honneur à vaincre. Il ne serait pas inutile d'étudier les manœuvres et l'exercice des zouaves, car nul ne sait dans combien de temps nous pourrions être appelés à nous mesurer sur le champ de bataille avec leurs sabres-bayonnettes. Je puis dire toutefois que, si des tentatives dans le genre de celles de Walker atteintes des Américains égarés au Mexique, il ferait bien d'y venir en nombre suffisant ou plutôt écrasant, car avec les zouaves le résultat pour les filibustiers serait le même qu'au Nicaragua, ou même pire.

Une bonne occasion pour admirer la rigide discipline des troupes françaises, c'est d'assister à la messe militaire qui est célébrée tous les dimanches matins, à la cathédrale. Les hauts dignitaires de l'église revêtus de leurs plus beaux ornements et étincelant d'or et de pierreries, officient eux-mêmes en présence d'une immense assistance de soldats et d'officiers français, belges et autrichiens, en grand uniforme et de tous les grades, depuis le maréchal Bazaine jusqu'au plus humble sous lieutenant. La cérémonie est des plus saisissantes. La cathédrale la plus grande de l'Amérique, résonne du cliquetis de milliers de fusils bien polis et munis de sabres bayonnettes et le chœur, appuyé par quatre orgues colossales placés dans la maçonnerie massive de l'édifice, est accompagné par une immense musique militaire française. Dimanche dernier on a joué des morceaux du *Treatore* et l'Ouverture du *Freyshutz*. Quoi que les lecteurs protestants puissent dire de ceci, l'effet de ces grandes harmonies se démontre sous les voûtes immenses et le dôme monumental de cette imposante cathédrale, joint aux formes élégantes et variées de son architecture, aux innombrables tableaux de prix qui ornent les murailles et à la profusion de ornements riches et coûteux, produit de près de deux siècles de contributions volontaires, l'effet, dis-je, produit par la combinaison des accords sonnels et imposants de la musique et des sons, et par l'éclat de la mise en scène est le nature à inspirer les plus hauts sentiments religieux.

Plusieurs découvertes importantes de mines argentifères viennent d'être faites dans les gorges de l'Itacachual, à l'est de cette ville, et plusieurs maisons de commerce se sont empressées de prendre cette affaire en main et de faire commencer immédiatement des travaux préliminaires dans ces gisements.

On écrit de Londres au Journal des Villes et Campagnes:

Nous sommes en froid avec le souverain d'un des pays les plus chauds du monde, S. M. Théodore Ier, roi d'Abyssinie. Ce potentat ayant appris que certains missionnaires anglais avaient parlé de lui à Exeter-Hall à peu près dans les mêmes termes dont M. Gladstone s'était servi à l'endroit du roi de Naples, les fit jeter en prison à leur retour dans ses Etats, et peut être plus sûr de leurs personnes, attaché par des chaînes de quatre pieds de long à de malheureux Abyssiniens.

Qui n'avaient mérité Ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

Le capitaine Cameron, consul britannique, ayant quitté son poste à Massowah pour venir demander la mise en liberté de ses compatriotes, fut pour toute réponse incarcéré avec eux. Les griefs de l'empereur contre le représentant de Sa Majesté britannique se compliquaient de ceci, à savoir que le César rhénien avait écrit une lettre autographe à l'empereur d'Angleterre (dans laquelle, s'il faut en croire des indiscrets, il mandait la main de la veuve du prince Al-

bert), et qu'il attendait encore la réponse. Le comte Russell paraît s'être montré assez indifférent aux souffrances du consul et des missionnaires, aussi éprouvait-il une répugnance facile à comprendre quand lord Chelmsford a demandé que les papiers relatifs à cette affaire fussent déposés sur le bureau de la chambre des lords.

QUEBEC, 23 JUIN 1865.

Conformément au désir exprimé par le comité de régie de la Société St. Jean-Baptiste, les ateliers du Courrier du Canada seront fermés lundi; en conséquence notre journal ne sortira pas ce jour-là.

Les catholiques aux Etats-Unis.

Il paraît que les républicains du Nord sont décidés à mener de front les persécutions politiques et les persécutions religieuses. Aux yeux des hommes extrêmes qui ont actuellement la haute main sur les affaires des Etats-Unis, il y a deux catégories de criminels et de traitres qu'il faut de toute nécessité et par tous les moyens anéantir: ce sont les hommes modérés et les catholiques.

La chasse aux modérés a commencé le lendemain de la suspension des hostilités, et les milliers de prisonniers d'état qui subissent, en attendant mieux, les tortures de la casemate sont là pour prouver avec quelle ardeur et quel acharnement on a poursuivi cette œuvre de vengeance.

Après tout, le parti abolitionniste, que nous appellerons le parti subversif, n'a peut-être pas tort de confondre dans ses vengeances les hommes politiques modérés et les catholiques: Les catholiques comme les hommes modérés sont un obstacle mis sur le chemin des tendances arbitraires.

Nous avons annoncé sommairement, il y a quelques jours, que l'Etat du Missouri était en train de se fabriquer une constitution.

La nouvelle constitution qui vient d'être adoptée, interdit à tout évêque, prêtre, diacre, ministre, ancien, "elder," ou toute autre ecclésiastique d'une dénomination religieuse quelconque (section 9, article 2.) d'enseigner, de prêcher, ou de célébrer les mariages, à moins que ces personnes n'aient prêté un serment qui consistera à jurer qu'elles n'ont jamais aidé personne en hostilité avec les Etats-Unis.

C'est la première fois, dit un de nos confrères de New-York, que des ecclésiastiques, pour pouvoir exercer leurs fonctions, sont forcés de prêter un serment. Il y a dans cet empêtement un immense danger pour les catholiques.

Voici en quels termes, un correspondant du Courrier des Etats-Unis apprécie cette clause:

"L'ancienne constitution ne tolérait aucune corporation religieuse. Si des églises étaient bâties, les titres de propriété étaient au nom de leurs trustees, ou, comme c'est le cas pour l'Eglise catholique, au nom de l'archevêque. La nouvelle constitution autorise les corporations religieuses, mais oblige chaque église à former une corporation spéciale. Pratiquement pour les protestants, ce système ne l'est pas pour les catholiques. Cette difficulté était bien connue des auteurs de cette nouvelle clause, et c'était précisément l'objet qu'ils avaient en vue en l'adoptant. Ils demandent que les droits religieux de tous soient respectés, mais ils ne veulent créer des corporations religieuses que pour eux-mêmes, et en même temps les rendre impossibles aux catholiques. Est-ce ainsi qu'on entend la liberté de conscience? Frapper le catholicisme aujourd'hui, n'est-ce pas ouvrir la porte à l'union de l'Etat avec l'Eglise de la majorité?"

Le correspondant examine ensuite le serment exigé de toute personne qui voudra prêcher, ou même s'employer comme directeur d'une compagnie ou d'une société quelconque: "On y est requis, dit-il, de jurer qu'on n'a jamais aidé une personne en hostilité avec les Etats-Unis. Donc, avez-vous un père, un ami, qui, égaré, s'est joint à la rébellion et l'avez-vous secouru lorsqu'il était prisonnier, vous ne pouvez plus voter. Avez-vous en des amis dans le Sud, des non-combattants même, des sœurs, une mère peut-être, et avez-vous écrit dans l'espoir d'avoir de leurs nouvelles, vous ne pouvez plus voter! Je le demande, est-il noble, est-il juste de priver du droit de vote une personne qui ne serait coupable que de telles fautes..."

"Il y a plus. Vous êtes père de famille, et votre vie étant trop précieuse pour le sort de vos petits enfants et votre fortune trop modeste pour vous permettre d'acheter un remplaçant, vous êtes sauvé pour éviter la conscription. Cela suffit pour vous condamner à être privé pour toujours du droit de voter. Avez-vous fui l'Etat pour ne pas servir dans la milice, même punition, même condamnation à ne pouvoir jamais jouir d'un emploi public, ni être directeur ou "trustee" d'aucune corporation, publique ou particulière."

Il y a dans la constitution missourienne plusieurs autres clauses dirigées indirectement contre les catholiques. Comme nous le disions tout à l'heure, cette croisade contre les catholiques débute bien, et le temps n'est peut-être pas loin où les églises et les maisons d'éducation catholiques seront pillées et les prêtres et leurs ouailles traqués comme des criminels de la pire espèce.

Avant aux pauvres dupes qui, éblouis par la prospérité matérielle factice des Etats-Unis, abandonnent leur village natal pour aller vivre sous un gouvernement persécuteur et sur un sol convulsionné!

Les provinces maritimes.

Les provinces maritimes, à l'exception de Terre-Neuve, sont actuellement sous le coup d'une crise qui se terminera tout probablement par le triomphe de la cause de la confédération.

Les gouvernements de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince-Edouard commencent à recueillir le fruit de leurs tergiversations; dans ces deux provinces, la réaction en faveur de la confédération prend des proportions alarmantes pour les hommes politiques actuellement au pouvoir. Quant au gouvernement du Nouveau-Brunswick, sa chute n'est plus qu'une question de temps, et le prochain départ du lieutenant-gouverneur Gordon qui est, comme on sait, franchement hostile à la confédération et l'arrivée de son successeur qu'on dit être favorable au projet, auront probablement pour effet de hâter la débâcle.

La législature du Nouveau-Brunswick vient d'être prorogée. Avant la prorogation, la Chambre d'Assemblée a adopté des résolutions condamnant le projet de confédération et demandant que des députés soient envoyés en Angleterre pour plaider la cause des anti-fédéraux. Le Conseil Législatif n'a pas voulu s'associer à ces puériles démonstrations. On dit que les deux députés choisis sont MM. Smith et Hanzar.

Il est bruit que les chambres du Nouveau-Brunswick vont être prochainement dissoutes. Les partisans de la confédération se font fort, dans le cas où cette dissolution aurait lieu, d'envoyer à la nouvelle Chambre une majorité de députés favorables au projet d'union fédérale.

Une foule d'autres rumeurs circulent dans les cercles politiques et dans la presse du Nouveau-Brunswick et font les frais d'une polémique rien moins que modérée.

Nous publions aujourd'hui, sur notre première page, une intéressante notice biographique sur le regretté M. Besserer.

On dit que MM. Barings et Cie., de Londres, créanciers de la corporation de Québec pour un montant de plusieurs centaines de mille piastres, ont envoyé au gouvernement canadien une requête demandant l'abolition de la corporation et la nomination, en sa place, de commissaires administrateurs.

Après le cachot l'expropriation.

Le fameux général Butler, le héros de la Nouvelle-Orléans au même titre que Mouravieff est le héros de Varsovie, a prononcé samedi dernier un discours dans lequel il demandait "que toutes les propriétés du Sud confisquées en vertu des lois du congrès fussent partagées entre les soldats noirs qui ont pris part à la guerre."

Hier, à deux heures de l'après-midi, un certain nombre de membres du clergé auxquels s'étaient joints plusieurs citoyens de cette ville sont allés présenter une adresse d'adieu à monsieur le Professeur A. E. Aubry, qui laisse demain le Canada et les nombreux amis qu'il s'y est fait pour retourner dans sa belle France et qui est pour le moment l'hôte de M. Ernest Gagnon.

L'adresse, que nous reproduisons ci-dessous avec les signatures dont elle est revêtue, a été lue par M. le grand vicaire Cazeau. Pendant la lecture, M. Aubry ne put maîtriser son émotion et lorsqu'il voulut répondre aux bons souhaits de ses bons amis du Canada, c'est à peine s'il put articuler quelques mots de remerciements.

Voici l'adresse: A Monsieur AUGUSTE-EGÈNE AUBRY, Docteur en Droit, Professeur de l'Université Laval, Québec.

Permettez à ceux qui s'honorent de vous être connus, de vous offrir, avant votre regrettable départ, l'hommage de leur respect et de leur profonde sympathie.

Pendant votre trop court séjour de neuf années dans notre Canada, vous avez su gagner l'estime et l'admiration de tous ceux qui ont été à même d'apprécier avec quelle science certaine, avec quelle pureté de doctrine et quelle droiture d'intention vous tenez la parole de professeur et la plume de l'écrivain.

En nous rappelant vos leçons de Droit et d'Histoire, vos articles sur les véritables grandes affaires de ce monde, il nous sera doux de pouvoir placer dans nos souvenirs, à côté de l'homme public, le bon mari, le bon père, le bon ami, le bon citoyen, le chrétien en un mot.

Il n'est pas possible, Monsieur, de parler de vos qualités privées sans penser à cette brave famille qui est la vôtre, à cette excellente et pieuse compagnie de vos jours, à ces dignes et dévots enfants qui nous ont offert l'édifiant et profitable exemple des plus belles vertus domestiques.

En acceptant pour vous-même l'expression de la haute considération dont vous êtes de notre part l'objet, veuillez encore vous rendre l'interprète de nos sentiments auprès de Madame Aubry et de vos enfants. Merci à vous pour vos salutaires enseignements, merci à elle et à eux pour leurs bons exemples; car le foyer d'une famille vraiment chrétienne est un centre d'où rayonnent les bénédictions.

Soyez donc heureux, Monsieur, avec ceux qui vous sont chers et qui méritent tant de l'être. De retour dans votre beau pays de France, daignez de fois à autre accorder un bon souvenir au Canada et à ceux qui vous demandent la permission de se soustraire vos amis.

Biographie de M. Aubry.

On a bien voulu laisser sur notre bureau une petite brochure d'environ cent pages dont la lecture nous a ému délicieusement. C'est la biographie de M. Auguste Eugène Aubry, par M. l'abbé H. R. Casgrain.

M. Casgrain en écrivant la vie de notre respecté ami M. Aubry a cédé à une bonne pensée. Son petit livre est un beau et bon livre, agréable et profitable pour tous. On le lit en riant et en pleurant tour à tour et il en reste dans le cœur un sentiment plus vif d'amour pour Dieu, pour la sainte Eglise, pour les vertus chrétiennes, pour la vérité.

C'est que la vie de M. Aubry, remplie d'événements saisissants, de luttes contre la mauvaise fortune, contre la détresse même, présente en même temps les plus beaux exemples des qualités qui sont l'apanage du vrai chrétien.

La brochure que nous venons de lire offre une preuve nouvelle du talent de M. Casgrain, un des plus beaux et des plus sûrs talents des lettres canadiennes. Les travaux de l'infatigable auteur de la Vie de la Mère de l'Incarnation ont déjà fait et sont appelés à faire beaucoup de bien dans notre société. Qu'il nous soit permis, comme catholique et comme canadien, de lui exprimer ici notre reconnaissance.

La biographie de M. Aubry sort des presses de M. Desbarats. Elle est ornée d'un portrait photographique par M.

Livernois, et d'un fac-simile d'autographe par M. Leggo. Prix: 25 centus.

La St. Jean Baptiste.

Lundi sera célébrée à Québec, à Montréal et dans les autres grands centres de population du Bas-Canada la fête du glorieux patron du Canada-français. Si nous en jugeons par les préparatifs qui se font et par le zèle et l'activité déployés par les organisateurs, les démonstrations vont avoir cette année, à Québec un éclat inaccoutumé.

Voici le programme de la fête:

L'UNION FAIT LA FORCE. Programme de la Procession pour la Fête Nationale fixée à lundi le 26 Juin 1865.

La Société St. Jean-Baptiste sortira en grande procession avec tous ses drapeaux et insignes, lundi, le 26 juin, pour assister à une messe solennelle qui sera chantée à 9 1/2 A. M., à la Cathédrale, Haute-Ville. Un chœur d'amateurs, sous la direction de M. E. Gagnon, se fera entendre pendant la messe.

Les membres des différentes sections se réuniront dans leurs quartiers respectifs le matin du 26, les sous-commissaires de chaque section réglant, sous les ordres du commissaire-ordonnateur, l'ordre de marche de leur section respective.

Les différentes sections et autres sociétés, etc., se rendront en corps sur la place Jacques-Cartier St-Roch, à 7 1/2 heures A. M.

ORDRE DE LA MARCHÉ.

UN MARECHAL.

Les Frères de la doctrine Chrétienne et leurs élèves. Section St. Roch et Section St-Jean, avec leurs bannières.

Les Compagnies des Sapeurs et Pompiers, sous le commandement de MM. les capitaines Grégoire, Marcotte, Blais et Labrecque.

Le corps de Musique de St-Sauveur.

La bannière principale de la Société, avec porteurs de haches d'armes et lanciers.

Le Commissaire-Ordonnateur.

Son Hon. le Maire.—Le Président.—Le Président-Adjoint.

Les anciens présidents sortis d'office.

Le comité de régie en office.

L'état-major et les officiers de la Milice Canadienne.

Le Drapeau de Carillon. Escorté par les Volontaires de Québec et les Miliciens de 1812.

La Société Typographique. Avec bannière et insignes.

MM. les Professeurs et élèves de l'école Normale. MM. les Professeurs et élèves de l'Université Laval.

UN MARECHAL.

Un corps de Musique. Sous la direction de M. Thibault.

Le grand Drapeau Blanc. Avec porteurs de haches d'armes et lanciers.

L'union Saint-Joseph de Saint-Joseph de Lévis. Avec drapeaux et insignes.

L'union St. Joseph de la ville de Lévis. Avec drapeaux et insignes.

La Section Notre-Dame. Avec Drapeaux et Bannières.

L'Institut Canadien.

La Section de MM. les Séminaristes. Avec Drapeaux et Bannières.

La Section St. Jean, avec Drapeaux et Bannières. Au milieu de la section, un char contenant un St. Jean Baptiste.

La Société Bienveillante des Ouvriers. Avec bannière et insignes.

La Section St. Roch. Avec Drapeaux et Bannières.

La Société des Charpentiers. Avec bannière et insignes.

La Section St. Sauveur. Avec Drapeaux et Bannières.

L'union St. Joseph de St. Sauveur.

Le cercle littéraire de St-Sauveur.

Un détachement de Police de Québec. Sous les ordres de M. le capitaine Bureau.

MARCHE DE LA PROCESSION, ETC.

La procession se mettra en marche à 8 1/2 A. M. Précises.

Le comité de Régie, à 8 heures précises, ira en corps saluer M. le Président de la Société et le prieur de venir prendre rang en tête de la Société.

La procession partant de la place Jacques-Cartier, défilera par les rues St. Joseph, du Pont, des Fossés, Grant, St. Valier, côté du Palais, et rues St. Jean et la Fabrique, jusqu'à la Cathédrale. Après la messe, la procession se reformera et ira saluer Sa Grâce Monseigneur l'Archevêque, puis elle défilera par la rue du Fort et ira saluer Son Excellence le gouverneur général à l'hôtel du gouvernement; ensuite elle défilera de la Place d'Armes à la rue St-Louis, jusqu'à l'hôtel-de-Ville, où elle saluera Son Honneur le maire; de là la procession descendra la rue St-Ursule jusqu'à la rue St-Jean, et continuera par cette rue jusqu'à la côte Ste-Genève, descendra à la rue d'Alouillon, parcourra cette dernière jusqu'à la rue St. George, continuera par la côte d'Abraham, rue de la Couronne, jusqu'à la salle Jacques-Cartier. Après les saints drapeaux, bannières, insignes, etc., de la société, les membres se disperseront pour se réunir le soir à la fête littéraire et musicale qui aura lieu à la salle Jacques-Cartier.

Le comité général espère que les citoyens rivaliseront de zèle pour décorer les rues où doit passer la procession.

L'HEURE DU DEPART.

L'ordre du départ de la procession à la place Jacques-Cartier sera donné à 8 heures et demie précises. Cet ordre sera exécuté à la lettre par le Commissaire-Ordonnateur afin qu'il n'y ait aucun retard pour se rendre à la Cathédrale. Toutes les différentes sociétés qui doivent processionner lundi devront donc se rendre à 7 1/2 heures afin que la procession soit prête à se mettre en marche à 8 1/2 heures.

F. DESCAULT, Sect. Archiviste. J. N. DRAVER, Comm. Ordonnateur.

LA FETE DU SOIR.

Le soir il y aura une grande soirée littéraire et musicale à la Salle Jacques-Cartier. Le prix d'entrée n'est que de 80 sous. Voir le programme de la soirée.

AVIS AU PUBLIC.

Les marchands s'étant engagés cette année de fermer leurs magasins, lundi, le jour de la fête nationale, les affaires seront complètement suspendues dans la ville comme dans les faubourgs.

On nous a passé une liste des marchands canadiens-français de la Basse-Ville, de la Haute-Ville et du faubourg St. Jean, qui ont généreusement offert de fermer leurs magasins, lundi, jour de la St. Jean Baptiste. Le temps nous manque pour publier cette liste; qu'il nous suffise de dire qu'elle contient les noms de tous les marchands-canadiens, à de très-rare exceptions près.

On nous informe qu'une autre liste qu'on fait circuler à St. Roch, dans le même but, est couverte de signatures.

Concert d'adieu de M. Prume.

Demain soir, M. Prume, le célèbre violoniste belge, doit donner un nouveau concert à la Salle de Musique, de la rue St. Louis. Nous espérons que cette fois la salle sera comble, et que le public québécois tiendra à montrer qu'il sait apprécier les grands talents et les grands artistes.

INCENDIE DESTRUCTEUR.

Encore un désastre à ajouter à ceux dont la ville de Québec a été si souvent le théâtre.

Hier vers une heure de l'après-midi, le feu s'est déclaré dans une maison en bois située dans la rue Champlain, à Près de Ville, à environ une quinzaine d'arpents du marché Champlain. En moins d'un quart d'heure, l'incendie activé par un très fort vent d'Ouest, se communiqua aux maisons avoisinantes et à deux heures plus de trente maisons quelconques en brique, la plupart en pierre, étaient en flammes. La police, les compagnies de sapeurs et de pompiers, un détachement d'artilleurs et d'ingénieurs étaient arrivés sur les lieux à la première nouvelle du désastre, mais leurs efforts réunis ne purent arrêter la marche de l'élément destructeur.

Les scènes déchirantes qui se déroulaient dans la rue Champlain défient toute description. La rue était encombrée d'hommes, de femmes et d'enfants, rendus fous de terreur, et cherchant à s'échapper du cercle de feu formé par la conflagration simultanée d'une longue file de bâtiments. En cet endroit la rue est très étroite et c'est à peine si un espace d'un demi arpent sépare du fleuve les maisons adossées au Cap. Bon nombre de femmes et d'enfants ne purent échapper au feu qu'en se réfugiant sur des chaloupes et sur des vapeurs expédiés sur les lieux. A trois heures, l'incendie offrait un spectacle effrayant; pas moins d'une centaine de maisons brûlaient à la fois; plusieurs quais chargés de bois étaient également en feu, et pendant quelque temps une quinzaine de navires amarrés à ces quais furent en grand danger de devenir la proie des flammes; des remorqueurs arrivèrent juste à temps pour les éloigner du théâtre de l'incendie; deux ou trois navires cependant subirent quelques avaries dans leurs mâtures.

A cinq heures et demie, grâce à l'énergie déployée par la police, les pompiers et les deux détachements d'artilleurs et d'ingénieurs, on parvint à arrêter le progrès de l'incendie, et on n'eut pas besoin de recourir à la triste nécessité de faire sauter deux ou trois maisons pour protéger les autres.

A sept heures, l'incendie était virtuellement terminé.

Le nombre total des maisons détruites est à peu près de cent, plus une cinquantaine de hangars; de plus de cinq cent personnes, la plupart d'origine irlandaise, se trouvaient hier soir sans pain et sansabri.

Dans la soirée, M. l'abbé Edmond Langevin, secrétaire de l'Evêché, s'est rendu, accompagné de deux ou trois autres prêtres, sur le théâtre de l'incendie avec une grande quantité de vivres destinés aux familles laissées dans la rue sans une bouchée de pain. Plusieurs citoyens imitèrent cet exemple de charité. Les pauvres victimes de l'incendie ont passé la nuit, une partie dans les bâtisses destinées aux émigrants, et les autres dans des hangars.

Nous devons dire en justice que M. Tourangeau, le Maire de Québec, a donné noblement l'exemple aux citoyens de Québec; pendant tout le temps de l'incendie il est resté sur les lieux, et a fait tout en son pouvoir pour faciliter le sauvetage des victimes de l'incendie et leur procurer un abri pour la nuit. Le col. McCrea, de l'artillerie royale, mérite aussi les plus grands éloges.

La perte causée par l'incendie est évaluée à \$1,000,000. Par un bonheur providentiel, nous n'avons à déplorer aucune perte de vie.

Une véritable panique a été causée dans toute la ville, par la rumeur, propagée hier après-midi, que l'incendie était dans les environs d'une poudrière et que la ville courrait de grands dangers de sauter.

B Brésil.

Le parlement brésilien a été ouvert à Rio de Janeiro. Le discours impérial annonce le mariage des deux princesses du Brésil. Il déclare que le gouverne-

ment désire le rétablissement des relations avec l'Angleterre en exprimant l'espoir que la médiation amènera un accord honorable pour les deux pays.

Le discours annonce que les Etats-Unis ont reconnu la justice des réclamations du Brésil dans l'affaire du Wachussetts et du Florida. Il annonce aussi que le Brésil reconnaît l'Empire du Mexique. Il exprime enfin la conviction que les chambres prêteront leur concours au gouvernement pour la guerre contre le Paraguay.

Or cette guerre entre le Paraguay et la république Argentine prend des proportions déjà graves, et le Brésil a promis son appui aux Argentins.

Un corps de 5,000 Paraguayens, assisté par la flotte, s'était emparé, le 14, sans résistance, de la ville de Corrientes, dans la république Argentine. Le gouverneur Lagranja s'était retiré à San Roque, en appelant sous les armes tous les hommes de 17 à 60 ans.

Les Paraguayens avaient aussi occupé Bella-Visita et Goya. La flotte brésilienne n'avait pas encore bougé, mais un engagement était imminent. Les forces totales des Paraguayens s'élevaient à 60,000 hommes. Les alliés disposent de 75,000 hommes.

Une proclamation du président Mitre (de la république Argentine) déclare que le Paraguay a commencé la guerre en s'emparant par trahison de deux bâtiments de guerre argentins. Le président fait appel à la nation.

Etats-Unis.

Une dépêche de Washington, annonce la mort de Madame Seward, femme du secrétaire d'Etat.

Le théâtre Ford a été vendu à l'association des jeunes chrétiens pour la somme de \$100,000.

Il n'est pas encore décidé où et quand Jeff. Davis subira son procès. M. Gayle, celui-là même qui avait fait des propositions d'assassiner M. Lincoln pour un million de piastres est arrivé à Washington. Le prisonnier est avocat; il dit que l'affaire était une plaisanterie. Il a demandé le service de R. Johnson et de Jas. T. Brady comme avocats.

Le rapport du secrétaire Stanton des opérations de son département pour l'année dernière démontre que 489,626 soldats ont été envoyés sur le champ de bataille, et que 268,114 ont été passés en revue et renvoyés dans leurs foyers. Plus de 200 drapeaux ont été envoyés aux rebelles. Il y avait 101,950 soldats de couleur dans les armées.

John C. Breckenridge, le col. Wood Taylor, le Cap. Wilson, aide-de-camp de Jefferson Davis, deux soldats et un nègre sont arrivés dans un bateau à Cardinas, le 11, probablement des côtes de la Floride. Breckenridge est maintenant à la Havane.

Edmond Ruffin de la Virginie qui a tiré le premier coup de canon sur le fort Sumter, s'est suicidé près de Richmond en se tirant un coup de fusil. On a trouvé sur lui un écrit par lequel il disait qu'il ne pouvait vivre sous le gouvernement des Etats-Unis et qu'il préférait plutôt mourir.

LE PROCES.

Washington, 19 juin.

Après la lecture de la plaidoierie de M. Reverdy Johnson, M. F. Stone présente la défense de Harrold. L'avocat conteste que l'accusé ait pris part au meurtre du Président. Il n'y a pas de preuves que ce jeune garçon (boy) ait conspiré avec Booth et autres pour venir en aide à la rébellion ou pour renverser le gouvernement.

M. Stone reconnaît toutefois que Harrold ayant aidé Booth dans sa fuite, doit en supporter les conséquences. L'avocat rappelle ces mots de Booth: "Je déclare devant mon Créateur que cet homme est innocent." A ce moment, les heures, sinon les minutes, de Booth étaient comptées.

Rien n'indique que Harrold ait conseillé ou tramé l'assassinat de M. Lincoln. La seule aide donnée par lui à l'entreprise, a été d'accompagner Booth et de lui servir de guide.

Harrold peut être puni pour ce crime, mais comme le châtiment n'est pas prévu par la loi, il doit être laissé à la discrétion de la cour. L'avocat a terminé en disant que, même dans ce cas, la justice devait être tempérée par la clémence.

M. Cox a présenté ensuite la défense d'Arnold et de O'Laughlin, passant longuement en revue les dépositions faites contre ces deux accusés, cherchant à prouver qu'ils n'avaient pris aucune part à la conspiration, et demandant leur acquittement.

Washington, 20 juin.

La majeure partie de la séance d'aujourd'hui a été remplie par le plaidoyer de M. Ewing en faveur de l'accusé Spangier. Le défenseur s'est appliqué à démontrer l'absence de toute preuve concluante sur la culpabilité de son client et a écarté une à une les accusations portées contre lui par des témoins à véridité douteuse.

Le colonel Dexter, avocat de Payne, a dit qu'il serait prêt demain à présenter la défense de son client.

M. Ewing a demandé à la cour un délai pour préparer la défense du docteur Mudd, délai qui lui a été accordé après un court débat, puis la cour s'est ajournée à demain.

L'EX-VICE PRÉSIDENT STEPHENS.

Un soldat préposé à la garde de M. Alexander Stephens, au fort Warren, informe le Traveller que l'ex-vice-président passe la presque totalité de son temps à écrire et qu'il a déjà griffonné assez de papier pour fournir une histoire complète de la rébellion. Il lit quelque fois pendant plusieurs heures et à son lever il entonne d'une voix forte et animée des hymnes religieux. Il garde un maintien digne, empreint même d'une

certain hauteur et n'est rien moins que communicatif. Il n'adresse la parole à personne pendant sa promenade quotidienne sur les remparts du fort.

TERRIBLE ACCIDENT.

Cairo, 20 juin.

Le transport Kentucky, ayant à bord 1,200 prisonniers confédérés a heurté une souche, à 12 milles de Shreveport, sur la rivière Rouge, et a coulé bas en 3 minutes. Plus de 200 personnes ont péri.

On blâme les officiers du bâtiment de ne l'avoir pas dirigé sur la rive lorsque l'accident est arrivé. Ils auraient ainsi évité le funeste résultat que nous avons enregistré.

HORRIBLES MEURTRES.

Boston, 19 juin.

On a trouvé hier, dans le bois de Basse, près de Roxbury, les cadavres d'Isabel Joyce, jeune fille de 14 ans, et de son frère, âgé de 12 ans, tués, croit-on, par un horrible attentat commis sur la personne de la jeune fille.

Les parents des victimes sont des personnes très respectables. Ils n'avaient pas de nouvelles de leurs enfants depuis lundi. Ce crime a causé une grande sensation.

Un peintre nommé Thomas Ainsly a été arrêté aujourd'hui, sous prévention de complicité dans le terrible meurtre des enfants Joyce. Jusqu'à présent, toutefois, il ne paraît pas qu'il y ait contre lui des preuves bien évidentes. Les autorités et des particuliers ont offert des récompenses s'élevant à \$5,500, pour l'arrestation du meurtrier.

Correspondance.

AMURY GIROD.

M. le Rédacteur, Dans la Minerve d'aujourd'hui, vous dites que ce meneur patriote en 1837, se rendit au camp de St. Eustache, et voyant que tout était perdu, il prit la fuite devant l'ennemi, etc.

Permettez-moi de rectifier les faits. De Varennes, M. Girod se rendit à St. Benoit, et il fut l'hôte de M. G. pour plus de quinze jours avant de se rendre au camp de St. Eustache, déjà organisé par quelques fils de la liberté, Delormier, Peltier et autres venus de Montréal.

A St. Benoit, Girod se dit l'envoyé de M. Papineau pour prendre le commandement des patriotes du Nord, et ce fut à sa demande que les habitants de St. Benoit se soulevèrent en masse.

Dans ce moment d'émeute générale, il fit arrêter le Dr. Forbes de Ste. Geneviève, alors en visite chez moi. Il l'accusa d'espionnage, ce qui pouvait être vrai; il établit une cour martiale et le fit condamner comme espion à être fusillé dans 24 heures, ce qui aurait eu lieu, sans ma forte intervention, et les menaces que je fis d'abandonner la cause.

De St. Benoit, Girod s'en alla à St. Eustache, où il trouva le camp déjà organisé. Il supplanta le brave Dr. Chénier dans le commandement, et se fit reconnaître comme commandant-en-chef.

Le 13 de décembre au soir, Girod me reuint avec lui, et je dus coucher avec lui sur sa demande. Il me parut très agité toute la nuit, car nous ne pûmes dormir. Le lendemain, aussitôt qu'on vint l'avertir que les troupes anglaises s'avancèrent vers St. Eustache, de suite qu'il se leva et se sauva à St. Benoit, où il arriva avant que le feu se fit entendre à St. Eustache.

A St. Benoit, les patriotes indignés le traitèrent de lâche, pour avoir ainsi déserté et laissé massacrer le Dr. Chénier et les siens, et alors il fut forcé de retourner à St. Eustache avec 100 à 150 hommes de St. Benoit, qui voulaient aller porter secours à leurs amis de St. Eustache.

Dans la marche de St. Benoit à St. Eustache, il demanda à se réchauffer, et il entra dans la maison de M. Ingliss. Pendant qu'il était là, inaperçu, il s'évada par une fenêtre, et s'en fut à St. Eustache, avec le cheval d'un homme cultivateur qu'il prit à la porte de l'hôtel Ingliss.

Le 17 ou le 18 décembre, le procureur-général Ogden et le Capt. Maryatt vinrent me demander, dans la prison où j'étais enfermé, ce qu'était devenu Girod. Ne sachant que dire, je leur fis croire qu'il était parti pour le Haut-Canada par Glengary, et qu'il avait probablement passé les lignes.

Quelques jours plus tard, le Dr. Arnoldi, snr., nous montra, aux Drs. Nelson, Kimber, et à moi, ainsi qu'à d'autres, je pense, l'os frontal du crâne de Girod, et nous fit remarquer l'épaisseur plus qu'ordinaire de cette partie du crâne, et nous dit qu'il avait fait l'autopsie du cadavre, et qu'il conservait cette partie du crâne qu'il nous montra. Il nous dit que Girod s'était suicidé. Mais il nous fut dit aussi que le volontaire qui l'aperçut caché près d'une clôture de jardin, le voyant armé, le tua de sa carabine, et que pour cacher ce quasi-meurtre on faisait courir le bruit que Girod s'était suicidé.

Le Dr. Arnoldi nous dit qu'il avait fait enterrer le corps de Girod dans le chemin public, grande rue St. Laurent, près de la Cité Barron.

Notre, etc.,

M.

C. L., 16 juin, 1865.—(Minerve.)

Le câble télégraphique transatlantique.

On écrit de Londres, 31 mai: Hier a été terminée dans les ateliers de la fabrication le câble télégraphique qui doit relier l'Angleterre à l'Amérique. Il sera transporté sur le Great Eastern avec toute la rapidité possible, et le grand navire, avec sa cargaison exclusive (le câble), partira à la fin du mois prochain pour en faire la pose.

Le nouveau câble transatlantique mesure 2,600 milles (le mille vaut un kilomètre et demi). L'appareil conducteur central se compose de sept fils de cuivre tordus en forme de câble et isolés au moyen du procédé Chatterton. Ce premier appareil est enveloppé de quatre couches distinctes de gutta-percha, également isolées entre elles, à l'aide du même procédé. Enfin, la gutta-

percha elle-même se trouve revêtus d'une armure de onze fils de fer solides enveloppés chacun soigneusement de liens de chanvre imbibés de goudron.

Ce travail n'a pas exigé moins de 25,000 milles de fil de cuivre, puis de 35,000 milles de fil de fer et de 400,000 milles de cordes de chanvre, c'est-à-dire en tout une longueur de matière fabriquée équivalente à environ vingt-quatre fois le tour du globe. Ainsi constitué, le câble possède une force de résistance égale à sept tonnes trois quarts, et cependant son poids spécifique est assez faible pour lui permettre de supporter sans danger onze milles de sa propre longueur dans l'eau.

Son armage à bord du Great Eastern a été complètement ménagé en trois vastes compartiments distincts, construits chacun en fer forgé. Le premier, à l'avant du bâtiment, a 51 pieds de diamètre (trois pieds anglais font un mètre), et doit renfermer 630 milles de câble; le deuxième, dans la partie centrale, au-dessus des chaudières, a 28 pieds 6 pouces de diamètre et 840 milles de câble; le troisième enfin, à l'arrière, mesure 38 pieds, et contient 810 milles de câble.

Il restera 3000 milles de câble à placer à bord, et cette opération occupera encore deux semaines, bien que le câble lui-même doit être entièrement terminé lundi prochain à trois heures; chacun des compartiments qui viennent d'être décrits est tenu plein d'eau, et l'on a calculé que le poids total de la masse employée par le Great Eastern, lorsque son chargement sera complet, s'élèvera au chiffre effrayant de 18,000 tonnes (la tonne vaut 20 quintaux.)

Selon les dispositions actuellement prises, le Great Eastern devra appareiller avant le 10 juillet prochain. Il sera escorté d'un bâtiment de guerre britannique, le Terrible et d'une autre frégate à aubes de grande puissance, qui seront chargés de lui donner la remorque en cas d'avaries à ses propres machines. Il ne devra d'ailleurs point excéder une vitesse de six nœuds, minimum qu'il sera difficile d'observer toujours scrupuleusement, si le beau temps vient à se démentir. L'on espère que le voyage tout entier, entre Valence, en Irlande, et la baie de Hearts' Content, dans l'île de Terre-Neuve (près de l'Amérique du Nord), pourra être accompli en douze ou quatorze jours, et pendant toute la durée de ce voyage, la communication sera entretenue d'heure en heure avec l'Angleterre par le moyen d'un câble électrique.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Par l'Asia.—Seconde dépêche.)

FRANCE.

Le correspondant parisien du Times de Londres écrit à la date du 8 juin: "Il est certain que l'agent de l'empereur Maximilien arrivé récemment à Paris, a été envoyé par celui-ci pour expliquer au gouvernement français la position critique que lui créent la cessation de la guerre américaine et l'attitude menaçante des Etats-Unis envers le Mexique. Le gouvernement français a en conséquence notifié au cabinet de Washington que le Mexique est sous la protection de la France; que la France ne permettra à aucun pouvoir de l'attaquer; que les filibusters ou les aventuriers qui pénétreront sur le territoire mexicain avec des desseins hostiles seront s'ils sont pris les armes à la main, pendus ou fusillés sans délai et sans merci, et que le gouvernement des Etats-Unis, dont la France ne met pas en doute la bonne foi, agira avec autant de sagesse que d'humanité en faisant tout en son pouvoir pour empêcher ses sujets de s'attaquer au pays voisin.

"Le cabinet de Washington n'a probablement aucun désir d'être en ce moment en mauvais termes avec la France et il agira sans nul doute avec autant de prudence que de fermeté dans cette affaire.

"Le langage et le ton de la dépêche française est ce qu'on peut appeler tout à fait énergique. L'aperçu que je vous en donne peut n'être pas littéralement correct; mais il est vrai en substance."

Dans la séance du corps législatif du 8, M. Jules Favre a prononcé un discours condamnant en termes violents l'expédition du Mexique. Il a soutenu que la position de l'empereur Maximilien n'était pas tenable et a exprimé de vives appréhensions sur une guerre avec l'Amérique.

M. Chaix d'Est-Ange a répondu que la position de l'empereur Maximilien n'était nullement précaire et a signalé les progrès accomplis au Mexique. Il a déclaré que l'effectif du corps expéditionnaire n'excédait pas 26,000 hommes. Quant aux craintes d'un conflit avec les Etats-Unis, l'orateur les a traitées de chimériques. Il a rappelé les assurances données par M. Lincoln avant le triste événement du 14 avril et a dit que ces assurances pouvaient être considérées comme un testament politique qui serait exécuté de bonne foi par ceux qu'il ne gouverne plus et il est vrai, mais qui s'inspirent de sa mémoire. "Les Etats-Unis, a continué l'orateur, ne pensent en ce moment qu'à consoler les veuves et les orphelins de leur guerre civile et ne songent aucunement à une nouvelle effusion de sang sur leurs frontières."

Le débat sur la question américaine a continué le 9, mais aucun incident remarquable ne s'est produit. M. Rouher a défendu la politique du gouvernement.

L'impératrice Eugénie a reçu une lettre écrite par le Président des Etats-Unis à l'empereur au sujet du rappel du comte Mercier de Washington.

On trouve dans le Moniteur le texte d'une dépêche adressée par le département d'Etat à M. Bigelow. Elle exprime la reconnaissance du gouvernement et du peuple américains pour les sentiments exprimés par l'empereur, le sénat et le corps législatif de France, à l'occasion de l'assassinat de M. Lincoln. Elle appuie particulièrement sur les relations d'amitié qui unissent les deux nations—amitié qui, dit le ministre, est cordialement partagée par le peuple américain.

Une feuille anglaise annonce que les

membres de l'opposition française sont sur le point d'envoyer une adresse au Président Johnson pour lui rappeler que le premier acte de la république de 1848 a été d'abolir la peine de mort en matière politique et le prier d'appliquer ce principe à l'égard de ses prisonniers actuels.

L'empereur Napoléon est arrivé à Toulon le 3. Avant de quitter l'Algérie il a lancé une proclamation à l'armée d'Afrique, la remerciant de ses glorieux travaux et la félicitant de ses exploits et de ses succès.

L'impératrice Eugénie a publié un décret déclarant nuis et non avenue tous les avertissements donnés antérieurement aux journaux français.

La démission du prince Napoléon de la présidence du conseil privé et de la commission de l'exposition a été acceptée.

Une dépêche de Paris du 11 annonce l'arrivée de l'empereur Napoléon dans cette ville, dans la matinée du 10.

ANGLETERRE.

Les nouvelles américaines reçues par le Cuba n'ont pas causé d'influence sensible. La reddition de Kirby Smith a été toutefois reçue avec satisfaction et est regardée comme la preuve concluante de la fin de la guerre.

L'Army and Navy Gazette, en constatant la reddition de la dernière armée confédérée, dit que les troupes fédérales vont se trouver dès à présent face à face avec les avant-postes français sur le Rio Grande. Dans un autre article, le même journal combat ce qu'il appelle les desseins sanguinaires de M. Johnson. Il croit que la punition des chefs du Sud est déjà assez terrible, l'insuccès, la ruine et l'exil.

La chambre des communes a repris ses travaux; aucune affaire d'importance n'a toutefois été transigée dans ses dernières séances.

Le terrible accident survenu sur la ligne du Great Western a été presque aussitôt suivi d'un autre non moins déplorable sur le chemin de fer South Eastern. Un train express transportant à Londres des voyageurs venant de France a déraillé près de Staplehurst. Dix personnes ont été tuées sur le coup et vingt ont été plus ou moins grièvement blessées. Charles Dickens était à bord du train mais il a échappé sain et sauf. L'accident est dû à la négligence des ouvriers qui réparaient la voie.

Sir Joseph Paxton est mort le 8 courant.

M. H. W. Russell part sur le Great Eastern pour faire l'historique de la pose du câble transatlantique.

M. Cyrus W. Field est revenu de Valence où il était allé prendre les dispositions préliminaires à la pose de la partie du câble destiné aux côtes d'Irlande.

Les termes de la proclamation d'amnistie du Président Johnson font le sujet des principaux commentaires de la presse. Le Star de Londres les trouve sages et généreux, mais les journaux à tendances sudistes les déclarent durs et impitoyables.

PRUSSE.

Une altercation a eu lieu dans la chambre des députés entre M. de Bismark et M. Virehon. Des paroles offensantes ayant été prononcées par ce dernier, le ministre de la guerre a déclaré que M. de Bismark se chargeait de régler cette affaire, aucun pouvoir n'étant compétent à ses yeux pour décider dans des cas où l'honneur d'un homme était attaqué. Un duel devait avoir lieu, dit-on, incessamment entre les deux antagonistes.

La chambre a voté le budget de la marine, après l'avoir légèrement amendé.

AUTRICHE.

L'empereur a signé à Pesth le décret supprimant les tribunaux militaires établis pour juger les crimes ou délits commis par des citoyens en Hongrie.

Dans le Reichsrath, M. de Reichberg a demandé l'autorisation de contracter un emprunt de 53 millions de florins pour combler le déficit du dernier exercice.

AVIS COMMERCIAUX.

La Bourse de Paris était assez animée; la rente fermait le 11 à 67 fr. 45c. Le bilan hebdomadaire de la Banque de France accusait une augmentation de 3 millions et demi de francs dans l'encaisse métallique.

Les Consolidés fermaient de 90 1/8 à 90 1/4.

FAITS DIVERS.

—Un journal de cette ville s'est mis en frais de faire de l'esprit à propos d'une erreur typographique qui s'est glissée dans les colonnes de notre journal. Il y a, comme ça, des gens, toujours en quête d'amusettes, et qui tiennent en toute occasion, à montrer qu'ils ont du sel à revendre.

—Nous apprenons avec plaisir que les élèves du Séminaire de Québec, qui font partie de la Société St. Jean-Baptiste, viennent de faire confectionner une belle bannière, par les Sœurs Grises. On nous dit qu'elle elle est d'un fini rare. Elle coûte \$25. Ils la porteront à la tête de leur section lundi, le jour de la fête nationale. Les élèves ont donné en cela un bel exemple de zèle et de patriotisme et nous les en félicitons bien cordialement.

—A 10 heures hier soir quelque mauvais plaisant a tiré deux coups de fusil de la fenêtre d'une maison de la rue Arrière, près de la rue Scott. L'émoi que ces deux fortes détonations spontanées a causé dans les environs est presque indescriptible. Hommes, femmes et enfants sortirent en hâte de leurs maisons, en débâillant, pour s'enquérir de la cause de ce bruit; mais comme on n'entendait plus rien, les alarmes, après s'être communiquées leurs inquiétudes et impressions sur le fait rentrèrent chez eux.

—Un matelot, du nom de James Thornburns, a été arrêté hier après-midi pour avoir donné un coup de couteau sur la hanche à un de ses confrères durant la matinée, à bord du navire Constance.

—Hier matin, le député coronaire a tenu une enquête sur le corps d'un matelot trouvé noyé devant la ville.

—Le corps de l'indien Jean Gros-Louis, noyé accidentellement dans la rivière Jacques-Cartier l'automne dernier, a été trouvé ces jours derniers et enterré à Lorette mercredi.

—Nous avons le plaisir d'apprendre que M. Delphis Victor Pelletier, étudiant en droit et enseignant dans le 13ème bataillon du comté de Québec commandé par le Lt. colonel Jos. Laurin, a obtenu son diplôme de seconde classe après de sévères examens subis devant le colonel Lord Alex. Russell, président de l'école pour l'instruction militaire à Québec.

—Mr. A. Pouliot, de l'Islet, a obtenu ses certificats de seconde et première classes à l'école militaire de cette ville après des examens brillants et des plus sévères.

—Nous lisons dans la Gazette de Sorel: "Plusieurs Canadiens qui gagnent ici de \$1 à \$1.20 par jour, se sont laissés entraîner par la fièvre de l'émigration. Rendus aux Etats-Unis, on leur a offert de \$1.50 à \$2 par jour, mais, devant payer \$1 de pension et le reste étant payable par des bons chez les marchands valant bien moins que les greenbacks, plusieurs s'en sont revenus le gousset plus léger et jurant un peu tard qu'on ne les prendrait plus. Puisse la leçon profiter à d'autres!"

SAUVÉ MON DIEU! SAUVÉ!—On lit dans l'Evening Journal d'Albany. "Il paraît certain aujourd'hui que le secrétaire rebelle Benjamin a réussi à se réfugier aux Bermudes, ce nid de pirates, de coureurs de bloecs et de conspirateurs à la fièvre jaune. Cette nouvelle sera reçue avec beaucoup de regret par le Président. Dans une récente conversation avec un gentleman éminent, M. Johnson a fait observer qu'il n'y avait pas un rebelle dont la pendaison lui semblât si impérieusement demandée par la justice publique que celle de Juda P. Benjamin."

ANNONCES NOUVELLES.

Avis—M. David Remillard, Horloger. Harnais à vendre.

Société St. Vincent de Paul—M. J. B. Hébert. Nouvel Arrangement—F. Buteau.

Grand Concert d'adieux. Demande d'un instituteur et de deux institutrices—J. P. Labrèque.

Compagnie des vapeurs océaniques de Montréal—Allans, Rae et Oie. Départ de l'Europa—J. E. Deschamps.

LETTRE D'UNE DAME!

Proche parente d'un des principaux médecins de Montréal.

New-York, 3 décembre 1863.

Messrs. LANMAN ET KEMP: L'objet de cette lettre est de vous témoigner ma reconnaissance pour le bien que m'a fait votre Salsepareille de Bristol. Depuis plus de six mois, j'étais affectée d'un rhumatisme universel, qui par les tortures qu'il me faisait éprouver, m'avait réduite à un état de maigreur extrême. Incapable de me remuer les bras et les jambes, j'étais obligée d'avoir recours à quelqu'un pour me procurer les soins les plus ordinaires. D'après votre conseil j'ai commandé l'usage de votre Salsepareille; mais j'étais si faible, que plusieurs fois j'étais tentée de cesser, car les doses queiques faibles m'agitaient extraordinairement. Enfin j'ai pu insensiblement augmenter les doses, et mes douleurs ont cessé peu à peu, et après en avoir pris huit ou dix bouteilles, je me suis trouvée à peu près guérie. Aujourd'hui, j'ai repris mes petits travaux de ménage, et ne saurais trop recommander à ceux qui souffrent, votre excellente préparation.

Je suis, messieurs, votre servante, FELICITE CREHEN, 119, Laurent Street, New-York, 462

AVIS IMPORTANT. Le public est particulièrement averti d'examiner avec soin chaque bouteille de la Salsepareille de Bristol, qu'il achète, attendu qu'aucune n'est véritable que celle qui porte la signature de Lanman et Kemp écrite sur l'étiquette bleue qui est à l'extérieur de l'enveloppe, autour de chaque bouteille. La salsepareille véritable est préparée seulement par

LANMAN ET KEMP, Droguistes en gros, New-York.

Agents à Québec:—John Musson et Cie; J. S. Bowen; J. E. Burke; Bowles et McLeod; E. Giroux; O. Giroux; J. H. Marsh; J. W. McLeod; W. E. Brunette; R. Dugal; et J.-B. Martel et Cie.

Maux de Tête Nerveux et Bileux.—Tous ces maux proviennent d'un dérangement dans l'estomac et le foie et aucune médecine jusqu'ici connue, ne régularise aussi certainement, aussi vite et aussi entièrement ces organes, que les Pilules sucrées de Bristol. Les garanties de cette préparation reposent sur une multitude de témoignages que tous les jurys en ce pays ne peuvent s'empêcher de trouver conclusifs. Par exemple, Edward Warren, de la rue Clinton, Brooklyn, écrit à la date du 14 janvier, 1862: "Après avoir souffert pendant huit ans d'un mal de tête continué j'ai été guéri par l'usage de deux fioles de Pilules sucrées de Bristol. Il y a de cela cinq mois, et depuis je n'ai senti aucun mal." Madame Mary Wilson, femme la malade, elles ont encore merveilleusement améliorées; ces pilules n'ont pas seulement chassé de Robert Wilson, de Jones Street, New-York, dit: " Vos Pilules m'ont rendu ma joie et ma vie. J'ai été presque constamment en proie depuis quelques années à un mal de tête nerveux. Aucune médecine n'avait amélioré ma condition lorsque j'étais à l'hôpital et j'ai conservé sous tous les climats.

J. F. HENRY & Cie., Agents-Généraux pour le Canada, 308, rue St.-Paul, Montréal; vendu à Québec par tous les droguistes.

Mariage.

Le 19 du courant, à l'église St. Jean, par le Rév. M. Ant. Racine, Sieur Théodore Couët, menuisier, à Demoiselle Marie Gingras, première fille de Sieur François Gingras, tailleur de pierre.

Décès.

Mardi, au faubourg Saint-Jean, à l'âge de 11 mois et demi, Marie-Lucie-Henriette, enfant de M. J. F. Gauvreau, marchand de fleur.

M. DAVID REMILLARD,

Horloger.

A transporté sa boutique dans une partie de la maison située au coin sud-ouest des rues Saint-Jean et du Palais (Général Wolfe). Ayant appris son métier chez M. Peter Poulin, de cette ville, et pratiqué pendant quatre ans dans les meilleures boutiques de New-York, M. Remillard croit avoir acquis assez de connaissances et d'expérience pour pouvoir satisfaire ceux qui l'encourageront. Il a en outre un bel assortiment de montres, d'horloges de bijouterie, etc., etc. Québec, 23 juin 1865—1285. 1m.

M. J. B. HEBERT, trésorier du Conseil de la Société St. Vincent de Paul, reconnaît avoir reçu de M. Edmond LANGUIS, Secrétaire de Mgr. l'Archevêque de Québec, la somme de CENT QUARANTE PIASTRES (\$140) transmise par le caissier général de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec, comme don des fondateurs et directeurs de cette institution pour le soulagement des pauvres secourus par la Société de St. Vincent de Paul. J. B. HEBERT, N. P. Québec, 23 juin 1865.

HARNAIS.

A VENDRE, à une grande réduction, 25 HARNAIS tout neufs, doubles et simples, montés en argent. On peut en voir des spécimens chez M. HOUGH, rue Ste. Anne. Québec, 23 juin 1865. 1m.

SALLE DE MUSIQUE.

Samedi soir, 24 Juin 1865.

GRAND CONCERT D'ADIEUX

DU ROI DES VIOLONISTES, F. JEHIN PRUME

Violoniste de S. M. le Roi des Belges, avec le concours de MM. DENSAE, DANIS PAUL, M***

LA MUSIQUE MILITAIRE DU 7ème ROYAL FUSILIERS

ET LA Société Musicale DES AMATEURS DE ST. JEAN.

Les portes s'ouvriront à 7 1/2 heures. Le Concert commencera à 8 heures. On peut commander les voitures pour 10 1/2 heures. Prix d'entrée: 75 cts., 50 cts., 25 cts. On peut se procurer des sièges réservés chez M. Morgan, Marchand de Musique, Rue St. Jean. Pour détails voir les programmes. Québec, 23 juin 1865—1287

AVIS.

Nouvel Arrangement.

Le GOUVERNEMENT PROVINCIAL a pris des arrangements avec la COMPAGNIE DU RICHELIEU dans le but de former une ligne entre Montréal et HALIFAX, touchant à l'Islet et revenant à Québec, Gaspe, Shediac, et Pictou.

Les passagers de Montréal prennent le vapeur de la Compagnie Richelieu le mardi soir, arrivant à temps pour prendre le vapeur à Hélice du Gouvernement "Queen Victoria" CAPITAINE PAUL POUILLIOT, qui laissera le quai Atkinson, Québec, MERCREDI le 28 à 3 heures P. M., et jusqu'à nouvel ordre Québec tous les MERCREDIS alternativement. Le fret de Montréal devra être mis à bord le lundi l'avant veille de son départ. Les expéditeurs devront envoyer par la première charge un connaissement. Pour plus amples informations s'adresser à F. BUTEAU, Gérant, Qual Atkinson, Québec. Québec, 23 juin 1865—1288 2fs.

AVIS.

Nouvel Arrangement.

Le public est particulièrement averti d'examiner avec soin chaque bouteille de la Salsepareille de Bristol, qu'il achète, attendu qu'aucune n'est véritable que celle qui porte la signature de Lanman et Kemp écrite sur l'étiquette bleue qui est à l'extérieur de l'enveloppe, autour de chaque bouteille. La salsepareille véritable est préparée seulement par

LANMAN ET KEMP, Droguistes en gros, New-York.

Agents à Québec:—John Musson et Cie; J. S. Bowen; J. E. Burke; Bowles et McLeod; E. Giroux; O. Giroux; J. H. Marsh; J. W. McLeod; W. E. Brunette; R. Dugal; et J.-B. Martel et Cie.

AVIS.

Nouvel Arrangement.

Le GOUVERNEMENT PROVINCIAL a pris des arrangements avec la COMPAGNIE DU RICHELIEU dans le but de former une ligne entre Montréal et HALIFAX, touchant à l'Islet et revenant à Québec, Gaspe, Shediac, et Pictou.

Les passagers de Montréal prennent le vapeur de la Compagnie Richelieu le mardi soir, arrivant à temps pour prendre le vapeur à Hélice du Gouvernement "Queen Victoria" CAPITAINE PAUL POUILLIOT, qui laissera le quai Atkinson, Québec, MERCREDI le 28 à 3 heures P. M., et jusqu'à nouvel ordre Québec tous les MERCREDIS alternativement. Le fret de Montréal devra être mis à bord le lundi l'avant veille de son départ. Les expéditeurs devront envoyer par la première charge un connaissement. Pour plus amples informations s'adresser à F. BUTEAU, Gérant, Qual Atkinson, Québec. Québec, 23 juin 1865—1288 2fs.

AVIS.

Nouvel Arrangement.

Le GOUVERNEMENT PROVINCIAL a pris des arrangements avec la COMPAGNIE DU RICHELIEU dans le but de former une ligne entre Montréal et HALIFAX, touchant à l'Islet et revenant à Québec, Gaspe, Shediac, et Pictou.

Les passagers de Montréal prennent le vapeur de la Compagnie Richelieu le mardi soir, arrivant à temps pour prendre le vapeur à Hélice du Gouvernement "Queen Victoria" CAPITAINE PAUL POUILLIOT, qui laissera le quai Atkinson, Québec, MERCREDI le 28 à 3 heures P. M., et jusqu'à nouvel ordre Québec tous les MERCREDIS alternativement. Le fret de Montréal devra être mis à bord le lundi l'avant veille de son départ. Les expéditeurs devront envoyer par la première charge un connaissement. Pour plus amples informations s'adresser à F. BUTEAU, Gérant, Qual Atkinson, Québec. Québec, 23 juin 1865—1288 2fs.

AVIS.

Nouvel Arrangement.

Le GOUVERNEMENT PROVINCIAL a pris des arrangements avec la COMPAGNIE DU RICHELIEU dans le but de former une ligne entre Montréal et HALIFAX, touchant à l'Islet et revenant à Québec, Gaspe, Shediac, et Pictou.

Les passagers de Montréal prennent le vapeur de la Compagnie Richelieu le mardi soir, arrivant à temps pour prendre le vapeur à Hélice du Gouvernement "Queen Victoria" CAPITAINE PAUL POUILLIOT, qui laissera le quai Atkinson, Québec, MERCREDI le 28 à 3 heures P. M., et jusqu'à nouvel ordre Québec tous les MERCREDIS alternativement. Le fret de Montréal devra être mis à bord le lundi l'avant veille de son départ. Les expéditeurs devront envoyer par la première charge un connaissement. Pour plus amples informations s'adresser à F. BUTEAU, Gérant, Qual Atkinson, Québec. Québec, 23 juin 1865—1288 2fs.

AVIS.

Nouvel Arrangement.

Le GOUVERNEMENT PROVINCIAL a pris des arrangements avec la COMPAGNIE DU RICHELIEU dans le but de former une ligne entre Montréal et HALIFAX, touchant à l'Islet et revenant à Québec, Gaspe, Shediac, et Pictou.

Les passagers de Montréal prennent le vapeur de la Compagnie Richelieu le mardi soir, arrivant à temps pour prendre le vapeur à Hélice du Gouvernement "Queen Victoria" CAPITAINE PAUL POUILLIOT, qui laissera le quai Atkinson, Québec, MERCREDI le 28 à 3 heures P. M., et jusqu'à nouvel ordre Québec tous les MERCREDIS alternativement. Le fret de Montréal devra être mis à bord le lundi l'avant veille de son départ. Les expéditeurs devront envoyer par la première charge un connaissement. Pour plus amples informations s'adresser à F. BUTEAU, Gérant, Qual Atkinson, Québec. Québec, 23 juin 1865—1288 2fs.

AVIS.

Nouvel Arrangement.

